



PARRAINAGE 2026

Parrainez et soyez récompensés !

50%

sur la part fixe de l'adhésion
de l'année en cours⁽¹⁾

Et si on parlait parrainage?

Depuis 2018, nous avons lancé
une opération «parrainage» afin
d'augmenter notre nombre
d'adhérents et ce, grâce à vous !

Devant l'intérêt porté
à cette démarche, CE+ SERVICES
maintient cette offre.
N'hésitez pas à parler de nous
aux Responsables, aux Elus C.S.E.,
aux Présidents d'Associations ou
d'Amicales, aux Groupements
Professionnels, aux Entreprises que
vous rencontrez.

**1 adhérent
=
1 nouvelle
adhésion**

Un système simple
récompensant le Parrain
ainsi que le Filleul

+ Pour le parrain Des billets de cinéma OFFERTS !



Structure -50 personnes à l'effectif* :
2 Billets OFFERTS pour le parrain**



Structure 50 à 249 personnes à l'effectif* :
4 Billets OFFERTS pour le parrain**



Structure +250 personnes à l'effectif* :
6 Billets OFFERTS pour le parrain**

+ Pour le filleul

Des prix préférentiels sur son adhésion, la 1^{ère} année !



Carte CE+ Services : **4€ au lieu de 4.50€**



Guide des Avantages : **2.80€ au lieu de 3€**

* Le nombre de cartes CE+ Services = Effectif de la structure
**Kinépolis ou CGR Colmar

Zone Actipolis 1
24 Route Départementale 201
68390 SAUSHEIM

03 89 56 50 25
www.ceplusservices.fr

**Vous trouverez ci-dessous le bulletin de parrainage.
À vous de jouer !**

(1) Soit -30€ sous forme d'avoir



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
CE+ SERVICES

N° Adhérent :

À REMPLIR PAR LE PARRAIN

Code Adhérent :

Nom du C.S.E., Entreprise, Amicale, Association :

Nom du représentant :

Téléphone : Mail :

Signature :

À REMPLIR PAR LE FILLEUL

Nom ou Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom du représentant :

Téléphone : Mail :

Libellé à mettre sur la carte (*maximum 25 caractères – la taille de l'inscription dépendra du nombre de caractères*) :

Nombre de cartes CE+ Services : x 4 € TOTAL :

Nombre de guides des avantages : x 2.80 € TOTAL :

Nombre de cartes + Conso : x 0.50 € TOTAL :

Vous offrez la carte CE+ à vos salariés ? Concernant l'achat de cartes cadeaux, bons d'achat, passeports : Réglementation URSSAF qui peut considérer que l'adhésion apporte des avantages en nature aux salariés et ne relève pas de la tolérance « Loisirs, sports, culture ». A charge pour les CSE de facturer la Carte + CONSO à chacun des salariés pour avancer, en cas de contrôle, que cette option est, en tout ou partie, financée par les salariés et non plus par l'employeur au titre de budget des oeuvres sociales et culturelles.

Date : Signature :